

CP 315.03

Vous travaillez dans le secteur de la gestion des aéroports ?

Vous avez droit à une prime syndicale !

Période de référence/affiliation:

01/01/2022 – 31/12/2022

Conditions:

Être affilié pendant la période de référence

Montant :

| Dépend des cotisations payées | |
|-------------------------------|---------------------|
| Cotisations | Montant de la prime |
| 164,04 euros | 90,00 euros |
| 123,03 euros | 67,50 euros |
| 82,02 euros | 45,00 euros |
| 41,01 euros | 22,50 euros |

Paielement :

Le paiement sera effectué à partir de la réception des attestations en **2023**.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

